



2023-75

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 17 juillet à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/07//2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER
Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS, Anne-Marie TORE,
Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Serge ABOULIN qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC
Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Franck PAILLON
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Christian GIRARD

Secrétaire de séance : Michel BEGON

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023, joint à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 17/07/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Michel BEGON



COMMUNE DE BLAVOZY
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

Étaient présents :

Mesdames : Christine SIMON, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Valérie GAGNE, Anne-Marie TORE

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Roland SEUX, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS, Thierry SOLEIHAC, Sébastien GAGNE, Gilles AUDRAS

Absents ayant donné pouvoir

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

Danièle VALLERY qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Secrétaire de séance : Serge ABOULIN

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 20h00

17 présents + 2 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 9 juin 2023 et désignation secrétaire de séance
2. Pôle Santé : choix des attributaires des marchés de travaux
3. SIVOM : Mise à disposition du personnel communal auprès du SIVOM (Plan mercredi)
4. Divers

Compte-rendu des débats :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Serge ABOULIN

2. Pôle Santé : choix des attributaires des marchés de travaux

En préambule, Franck PAILLON évoque des conseils municipaux à venir fréquents compte tenu des projets en cours (pôle santé, rénovation du CSC, aménagement du bourg) et pour permettre un bon avancement des chantiers ;

Aujourd'hui il s'agit de valider certains lots du pôle santé, afin notamment que les travaux de désamiantage puissent commencer en juillet.

La commission travaux s'est réuni à 18h30 ce même jour. Auparavant, suite à la consultation et à l'ouverture des lots, des questions ont été posées et la phase de négociation lancée.

Suite à la 1^{ère} commission, deux lots ont été reconsultés : charpente bois et étanchéité (résultat le 7 juillet à 12h)

De plus, il est proposé, pour le lot plâtrerie et peinture et pour le lot chauffage, de poursuivre l'analyse (précisions supplémentaires à étudier) et de valider ces lots lors du prochain conseil.

Reste donc 11 lots à valider sur les 15 du marché (montants présentés en HT) :

Lot 1 désamiantage :

Estimation à 31 050 €, BARLIER a proposé à 11 050.00 €. C'est une entreprise de banlieue parisienne, très réactive (prise de contact avec eux par MOE).

Si cette entreprise est retenue, elle pourrait intervenir fin juillet

Lot 2 maçonnerie :

Estimation à 293 554.44 €

Entreprise ARNAUD retenue à 285 434.41 € (-3% par rapport à l'estimation), entreprise reconnue pour la qualité de son travail

Lot 3 charpente métallique :

Estimation à 48 208.33 €

Entreprise STBB retenue à 55 572.60 € (moins disant)

Lot 4 charpente bois : re consultation en cours

Lot 5 couverture métallique :

Estimation à 50218.71 €

Entreprise ASM retenue à 52 300.03 € (+4%)

Lot 6 étanchéité : re consultation en cours

Lot 7 bardage façade :

Estimation à 167 551.51€

Entreprise BF 43 retenue à 196 510.33 (+17%)

Lot 8 menuiseries extérieures aluminium :

Estimation à 99 304.26 €

Entreprise Chapuis retenue à 109 000 € (+10%)

Lot 9 : plâtrerie peinture : analyse plus approfondie en cours

Lot 10 : menuiseries intérieures :

Estimation à 64 834.23 €

Entreprise Chapuis retenue à 79 000 € (+22%)

Lot 11 chape :

Estimation à 27 586.46 €

Entreprise Astruc retenue à 33 659.01 € (+22%)

Lot 12 sols souples :

Estimation à 58 051.53 €

Entreprise Astruc retenue à 59 399.01 (+2%)

A noter la pertinence que la chape liquide et le revêtement souple soient confiés à la même entreprise

Lot 13 ascenseur :

Estimation à 21 598 €

Entreprise Auvergne Ascenseurs retenue à 18 790.00 € (-13%)

Lot 14 chauffage plomberie : analyse plus approfondie en cours

Lot 15 électricité :

Estimation à 126 376.88 €

Entreprise Fraisse retenue à 99 387 € (-21%)

Estimation totale des travaux : 1 480 000 €

Montants retenus : 1 478 500, légèrement au-dessous de l'estimation (en incluant les lots non encore attribués)

Rajouter la maîtrise d'oeuvre de l'ordre de 142 000 €

Choix pour les 2 options :

Lot électricité pour la pose de panneaux photovoltaïques : ne pas retenir l'offre mais la structure de la charpente mise en place pourra potentiellement les accueillir (faire une consultation uniquement pour ce projet qui doit permettre l'autoconsommation et la vente du surplus)

Lot maçonnerie pour habillage pierre sur le mur extérieur : en attente de l'aspect final (cout : 7 800 euros)

Globalement bonne estimation, attendre les 4 derniers lots.

Il s'agit ensuite de notifier aux entreprises non retenues car délai de 11 jours avant notification accord et signature des marchés. Cela devrait permettre au désamianteur d'intervenir à la fin du mois de juillet. Il va alors enlever un maximum de menuiseries extérieures sur la partie haute (deux niveaux), le maçon viendra obstruer.

Vote : pour les 11 lots unanimité pour les entreprises retenues et les montants énoncés.

Compte tenu de l'intervention du désamianteur, le déménagement de la mairie intervient mardi et mercredi en salle de convivialité (sollicitation des conseillers municipaux disponibles)

Réouverture de la mairie et de l'agence postale communale le jeudi 29 juin.

3. Mise à disposition du personnel communal dans le cadre du périscolaire au SIVOM

Même convention que l'an dernier avec le personnel et le nombre d'heures suivants :

Véronique BENOIT 4h30

Françoise GIMBERT : 3h00

Françoise LYOTARD : 4h00

Marina COMUNELLO : 3h45

Annie LAZERT : 2h00

Cristina LOPES : 0h30

Michel BEGON demande si les postes changent à la rentrée : pas de changement, celui-ci étant intervenu l'an dernier et validé pour 3 ans

Pour rappel, Françoise GIMBERT intervient en PS, Marina COMUNELLO en MS, Françoise LYOTARD en GS.

Seul ajustement : départ de Virginie BERTRAND et arrivée de Cristina LOPES qui reprendra le travail fait par Virginie BERTRAND.

4. Divers

4.1. CSC : Le conseil d'administration a voté pour le choix du nom du centre. Après vote de la population ressortaient Arkosia et La passerelle. Le CA a choisi Arkosia en majorité

Christiane PAUZON demande au conseil municipal de valider ce choix : accord du conseil pour Arkosia, définir l'écriture exacte du mot (mettre un z...) et voir charge graphique.

4.2. Point Vogue :

Vendredi soir musette et hand, environ 60 personnes au musette,

Samedi : concours de boules, 86 doublettes

En fin d'après-midi : Betty et Jeff pour la musique et repas fait par la boule amicale (160 repas)

Banda venue de st Etienne Lardeyrol pour retraite aux flambeaux.

Samedi soir de 19h à 24h00 pas mal de monde, on retrouvait une ambiance de vogue.

Léger décalage de la retraite aux flambeaux pour que les forains travaillent après

Beau feu d'artifice, musique disco moins agressive que l'an dernier

Les gens sont restés après feux d'artifices car musique après, Betty a su s'accommoder aux gens présents et mettre la musique en conséquence, tout le monde a pu danser et météo bien clémente. Bonne fréquentation des manèges également.

Manège pas ouverts le vendredi soir car pas de chiffre l'an dernier (à voir pour qu'ils ouvrent l'an prochain le vendredi soir)

Dimanche après-midi trop chaud mais bonne fréquentation des manèges le lundi soir, notamment après la distribution des tickets offerts par la mairie.

Evocation du feu d'artifices le dimanche soir ? à voir l'an prochain mais problème des enfants qui vont à l'école le lendemain (à Chaspinhac, il se tient le vendredi)

Thierry SOLEILHAC propose d'offrir les tickets le vendredi (au lieu du lundi) pour que le monde reste après avec animation à prévoir (pas d'animation possible le lundi)

Roland SEUX pense en effet qu'une animation le vendredi soir pourrait attirer du monde.

Michel BEGON évoque la problématique du dimanche. Le foot a servi 86 repas, il n'y a pas eu beaucoup de monde (la chaleur y a contribué). Voir si le dimanche midi il faut maintenir ou non une action.

Raymonde HABOUZIT souligne la limite financière des gens qui ne peuvent pas payer trois repas et les manèges

Laetitia PRADINES suggère d'offrir des tickets de manège aux enfants des communes avoisinantes (St Etienne Lardeyrol, Chaspinhac, St Pierre Eynac.)

Prix du ticket : 5 euros (petit manège : 2.50 €)

Raymonde HABOUZIT note le succès du camion d'activités avec 20 minutes de présence possible, et souligne l'esprit de famille retrouvé lors de cette vogue.

Laetitia PRADINES confirme que les manèges ont été bien appréciés de tous.

Michel BEGON rappelle qu'une passerelle a permis l'accès à la pharmacie et au médecin malgré la présence des manèges devant la devanture.

4.3. Droit de préemption : vente de deux parcelles cadastrées AE 65 et AE 67, 216 m² pour 89 010 €. Pas de préemption.

4.3. Inauguration terrain synthétique : samedi 1^{er} juillet, animation à partir de 15h30, inauguration officielle à 18h00. La partie restauration est assurée par l'USB en partenariat avec équipe de sport adapté, en charge du service.

Fin de la séance à 20h49

Signatures :

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance
Serge ABOULIN

